

Madame Annie PONVIANNE
Résidence Paul Bouchard
34 rue Sainte Marguerite
21200 – BEAUNE

Beaune, le 21 Novembre 2022

Recommandé avec A.R

À l'attention de Madame Alizé MARIT

Madame,

En raison de l'augmentation du prix de l'énergie de 15 % pour 2023 et de sa raréfaction,

En raison de l'envolée de la consommation électrique des garages en sous-sol que gère votre Cabinet NEYRAT Beaune (+ 92,30 % d'augmentation entre 2020 et 2022, et 284 % d'augmentation entre 2020 et les prévisions 2023),

En raison des chiffres ci-dessus laissant supposer un usage excessif et anormal de l'électricité,

En raison des installations électriques sous-sol qui ne respectent pas les normes de sécurité,

Je vous prie de bien vouloir inscrire, pour vote, à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale garages, 34 rue Sainte Marguerite, 21200 – Beaune, les points suivants :

- Obligation pour tous les garages bénéficiant d'une alimentation électrique « sauvage », branchée sur l'alimentation générale du 34 rue Sainte Marguerite, de procéder à l'installation d'un sous-compteur et d'un dispositif de sécurité (disjoncteur).
- Même obligation pour les caves
- Même obligation pour les propriétaires de l'ASL qui seraient fournis en électricité par la copropriété
- Voter un délai de 6 mois à compter de la tenue de l'Assemblée générale pour que les copropriétaires procèdent aux obligations ci-dessus
- Passé la date définie en Assemblée générale pour effectuer les travaux, suppression de l'alimentation électrique des installations qui ne se seront pas mises en conformité.

Je vous prie de croire, Madame, à l'expression de mes sentiments les plus distingués.

P.S. Cette lettre est à joindre à la convocation de la prochaine Assemblée Générale de copropriété.

Cabinet NEYRAT
12 Place Monge
21200 - BEAUNE